

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-153 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

### **Objet : Appel à projet du Conseil départemental du Pas-de-Calais - « Innovation Territoriale 2020 ».**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que l'intercommunalité du Sud-Artois initie depuis 18 mois des actions ayant trait à l'alimentation et aux circuits-courts. Ces actions s'inscrivent dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial soutenu par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Monsieur le Président précise qu'une réflexion est actuellement menée sur les problématiques de restauration collective et sur la capacité pour le territoire de répondre aux contraintes nouvelles fixées par les dispositions de la Loi Egalim. Un premier projet d'étude a été identifié portant sur la faisabilité d'une légumerie permettant d'approvisionner localement les cuisines centrales et les cuisines de restauration collectives locales.

Après réflexion avec différents partenaires et collaborateurs engagés sur ces questions, ce projet n'apparaît pas comme étant viable au regard de projets existants (Ternois) ou à venir (projet émergent sur Gouzeaucourt) d'une part et au regard des pratiques culturelles du territoire d'autre part.

Monsieur le Président évoque ensuite le retrait à compter du mois de septembre 2020 de l'activité de fabrication et de livraison de repas par l'entreprise DREUX qui assurait pour le compte de nombreuses écoles et regroupements pédagogiques du territoire des prestations de restauration collective pendant le temps scolaire.

Monsieur le Président souligne que cette situation offre des perspectives nouvelles au territoire communautaire en matière de restauration collective en redistribuant les cartes.

Monsieur le Président propose d'engager une étude d'opportunité décomposer de la façon suivante :

- Une tranche ferme permettant d'étudier l'opportunité d'une cuisine centrale : diagnostic auprès des acteurs pour identifier les besoins, pour cibler l'offre y compris l'offre de portage de repas à domicile, pour identifier les éventuelles collaborations inter-territoires.

- Une tranche conditionnelle permettant d'étudier la faisabilité du projet : dimension, coûts, financements, fonctionnement, approvisionnements.

Le rendu de cette seconde tranche se déclinera dans une aide à la décision autour de plusieurs scénarii.

Monsieur le Président détaille le coût estimatif de cette étude qui représente une dépense de 39 200 € HT (47 000 € TTC) pour laquelle un financement conjoint du Département (appel à l'innovation territoriale) et de la Région est possible.

Étude d'opportunité et de faisabilité sur 12 mois					
Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Étude confiée à un prestataire extérieur	39 200 €	100%	Subvention Département	15 680,00 €	40%
			Subvention Région	15 680,00 €	40%
			Fonds propres	7 840,00 €	20%

Il vous est proposé de bien vouloir approuver le dépôt par l'intercommunalité d'un nouveau dossier de candidature au titre de l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre du programme « Innovation Territoriale 2020 », autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la candidature de l'intercommunalité du Sud-Artois, solliciter des différents partenaires financiers l'aide maximale sur les actions présentées, prévoir les crédits nécessaires au financement de ces actions dans les différents budgets de l'intercommunalité et d'annuler la délibération précédemment actée sur cet appel à projets (délibération 2020-127).

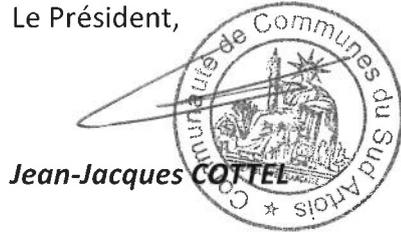
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de 61 voix moins 1 voix contre (M. M. BLONDEL) – 1 abstention (M. M. LALISSE) :

- de rapporter la délibération 2020-127 du 14 septembre 2020 concernant l'étude d'opportunité d'une légumerie ;
- d'approuver l'étude d'opportunité engagée sur la création d'une cuisine centrale ;
- de solliciter auprès du Département du Pas de Calais au titre de l'appel à projets Innovation Territoriale 2020 et auprès de la Région Hauts de France des aides pour la réalisation de cette étude ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ces dossiers de demandes de subvention ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2020 (Budget Principal - Section d'Investissement – Opération 10).

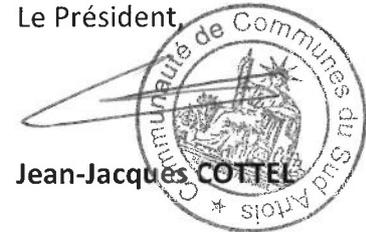
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Le Président,



**2020-153 du 03/11/2020**

*Appel à projets – Innovation Territoriale 2020.*